



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 65 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

DGFIP

Décision N °2014104-0004 - Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

..... 1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n ° 2014104-0004

signé par
M. le Chef du Pôle Ressources de la DDFIP du Gard

le 14 Avril 2014

DGFIP

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GARD**
22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9
RAA 2014-04-003

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 décembre 2013, nommant M. Didier MARTIN, Préfet du Gard ;

Vu la décision du 21 mai 2013 portant nomination de M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-DM-29, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François REYNAUD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François REYNAUD, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet du Gard en date du 23 décembre 2013, sera exercée par :

Mme Christine MAHEUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe de division budget immobilier et logistique,
ou Mme Anne MAZOYER, inspectrice des finances publiques.

Article 2 : Reçoivent délégation de signature sans pouvoir autonome, en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait valant ordre de paiement de la direction départementale des finances publiques du Gard :

Mme Laure FERNANDEZ, contrôlease principale des finances publiques,
M. Yves DURAND, contrôleur principal des finances publiques.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la précédente décision du 6 janvier 2014.

Article 4 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Nîmes, le 14 avril 2014

Signature : L'administrateur des finances publiques,


Jean-François REYNAUD